



Québec, le 24 janvier 2025

Monsieur Mathieu Giroux  
Coordonnateur du secrétariat  
de la commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, 6<sup>e</sup> étage, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet de parc éolien Des Neiges – Secteur  
Charlevoix sur le territoire des municipalités de Baie-Saint-Paul et  
de Saint-Urbain par Société de projet BVH2 s.e.n.c.  
Demande d'information de la commission concernant la faune  
Dossier (3211-12-243)**

Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les réponses du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour les questions posées lors de la première partie de l'audience publique par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

*Est-ce que le ministère a évalué la possibilité de faire des changements réglementaires afin d'inclure des portions de terre privée dans les habitats fauniques légaux du caribou?*

Cette possibilité a été évaluée. En effet, depuis 2018, des travaux sont réalisés dans le cadre du projet de révision du *Règlement sur les habitats fauniques* (C-61.1, r. 18) pour évaluer la possibilité de donner le pouvoir au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de protéger des habitats d'espèces fauniques menacées ou vulnérables en terres privées. Toutefois, les changements réglementaires qui permettraient de protéger des habitats fauniques en terres privées ont une portée beaucoup plus large que le caribou, particulièrement dans le sud du Québec. Ce projet rejoint plusieurs parties prenantes, notamment du domaine agricole, forestier et municipal et leurs préoccupations doivent être considérées.

...2

Mentionnons également que dans le cadre de la Procédure d'évaluation environnementale et d'examen des impacts sur l'environnement, l'initiateur de projet doit présenter et considérer les impacts potentiels de son projet sur les espèces fauniques à statut particulier, et ce, sans égard à la tenure des terres.

*Veuillez préciser le contexte de mise en application de la nouvelle orientation concernant l'atténuation des impacts des parcs éoliens sur les chauves-souris.*

La nouvelle orientation annoncée par le Gouvernement le 21 décembre 2023, concernant la mesure d'atténuation des impacts des parcs éoliens sur les chauves-souris, stipule que le bridage sera désormais obligatoire pour tous les projets sélectionnés lors des futurs appels d'offres pour l'approvisionnement en énergie éolienne, ainsi que pour les projets à venir qui ne passent pas par un appel d'offres (tels que les contrats de gré à gré). Afin de garantir une certaine prévisibilité, notamment en ce qui concerne l'impact financier de cette mesure, il a été convenu que le bridage s'appliquera uniquement aux projets dont l'avis de projet a été soumis après l'annonce officielle du gouvernement, de manière à ce que cette exigence soit intégrée dans le montage financier des initiateurs de projets.

Les informations concernant cette orientation peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/parcs-eoliens-quebec-annonce-une-nouvelle-orientation-pour-attenuer-les-impacts-des-parcs-eoliens-sur-les-chauves-souris-53000>

*Est-ce que le ministère a exigé de la compensation pour une atteinte portée au caribou forestier ou son habitat dans le cadre de l'un des parcs actuellement en exploitation dans la seigneurie de Beaupré?*

Aucune compensation concernant le caribou ou son habitat n'avait été exigée dans le cadre des trois parcs actuellement en exploitation sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré.

*Veuillez déposer la carte présentant l'habitat légal actuel, l'aire de répartition, la superficie visée par le projet pilote ainsi que la zone d'influence du projet.*

La carte est disponible en annexe du présent document. Mentionnons que l'habitat légal actuel est identifié sur la carte comme « Aire de fréquentation du caribou au sud du 52<sup>e</sup> parallèle ».

Ces réponses ont été rédigées en collaboration avec la Direction de la gestion de la faune Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

*Original signé*

Mme Karolane Pitre  
Porte-parole  
Ministère de l'Environnement, de  
la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs

## Annexe :

